

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1511

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Hôtel de la Métropole - Rénovation des ascenseurs - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Zémorda Khelifi

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1511**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Hôtel de la Métropole - Rénovation des ascenseurs - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Hôtel de la Métropole, inauguré en 1977, est un établissement recevant du public (ERP), classé en 1996 comme ERP de 2^{ème} catégorie (d'une capacité d'accueil entre 701 et 1 500 personnes) LWYN (L : salles de spectacle, d'auditions, de conférences - W : banques et administrations - Y : musées - N : restaurants, bars, brasseries). Il contient un effectif de 1 100 personnes, réparties sur les 9 niveaux qui le composent.

Il comportait, dès l'origine, 9 ascenseurs répartis dans le bâtiment. Un 10^{ème} équipement a été créé en 2018 pour parfaire l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) au hall d'accueil.

Des rénovations ont déjà été menées : 4 ascenseurs quadruplex de la pile orange ont bénéficié d'une rénovation des équipements en 2002 et le monte-charge ascenseur cuisines a été remplacé en 2012, lors de l'opération de restructuration de ces espaces.

Les 4 derniers ascenseurs (un pile rouge, 2 pile bleue, un pile marron) n'ont pas fait l'objet de rénovation depuis 1977. En effet, même s'ils ont été convenablement entretenus depuis l'origine par des entreprises spécialisées, leur technologie est désormais obsolète et les pièces de rechange ne sont plus fabriquées. Au-delà du coût des réparations, les immobilisations deviennent fréquentes et leurs durées trop importantes, notamment du fait des délais pour se procurer ou fabriquer les pièces détachées.

II - Projet

La rénovation complète portera, dans un premier temps, sur les 4 ascenseurs les plus anciens :

- un ascenseur/monte-charge pile rouge : 950 kg - 8 niveaux desservis,
- 2 ascenseurs pile bleue : 525 kg - 9 niveaux desservis,
- un ascenseur pile marron : 375 kg - 4 niveaux desservis.

Les dépenses concernent, d'une part, la réalisation d'une étude de rénovation de ces équipements (bureau d'études, contrôle technique, coordination sécurité) et, d'autre part, les travaux de modernisation ou de remplacement des ascenseurs précités.

Le coût de l'opération est estimé à 600 000 €, se décomposant de la manière suivante :

- 80 000 € pour les prestations intellectuelles,
- 520 000 € pour les travaux de remplacement ou de modernisation des 4 ascenseurs.

Pour les ascenseurs plus récents, les travaux nécessaires seront échelonnés sur les prochaines années et feront l'objet d'une nouvelle individualisation d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de rénovation des ascenseurs à l'Hôtel de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 600 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en 2023,
- 300 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P28O8450.

3° - Autorise le Président de la Métropole à :

- a) - solliciter auprès de tout organisme une subvention d'équipement,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à l'instruction des demandes et leur régularisation.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 23, pour un montant de 600 000 €.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire - exercices 2024 et suivants - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

| |
|--|
| Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023 |
|--|